

Stages en milieu professionnel BTS BioAnalyses et Contrôles

1. Objectifs

Les stages en entreprise doivent permettre :

- de découvrir l'entreprise dans son organisation, sa structure, ses fonctions, ses contraintes,
- d'apprendre à travailler en situation réelle ;
- de s'insérer dans une équipe de professionnels, de percevoir ainsi l'importance des facteurs humains et des relations sociales ;
- d'acquérir ou d'approfondir ou d'appliquer des méthodologies et des techniques inscrites au référentiel des compétences, des savoirs et des savoir faire ;
- de conduire une réflexion critique sur les résultats obtenus ;
- de développer un projet.

La durée totale des stages est de 14 semaines soit 4 à 5 semaines en première année et 9 à 10 semaines en deuxième année.

2. Choix du terrain de stage

Le terrain de stage doit être obligatoirement en adéquation avec les objectifs de la formation professionnelle du BTS Bioanalyses et contrôles : laboratoires des industries agro-alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques, laboratoires d'expertises. Les laboratoires d'analyses médicales sont donc à exclure.

Il est également impératif que les activités principales du stagiaire comportent la mise en œuvre de techniques en relation avec les travaux de l'équipe d'accueil.

Bien que pouvant être conseillé par l'équipe pédagogique, le candidat doit rester responsable du choix de son terrain de stage.

Chaque période de stage fait l'objet d'une convention entre l'établissement fréquenté par l'étudiant et la ou les entreprise (s) d'accueil.

3. Modalités d'organisation

1^{ère} année (5 semaines)

Cette première période de stage a pour objectifs d'appréhender la diversité des activités du laboratoire d'accueil, d'en comprendre l'organisation générale, de situer les finalités des activités observées et, en s'insérant dans les équipes de travail, de compléter les savoirs et savoirs faire acquis en milieu scolaire au cours de la première année d'enseignement.

Au cours de ce premier stage, l'étudiant, le maître de stage et le professeur référent choisiront le thème du projet qui sera développé par l'étudiant au cours de son second stage. Ils en fixeront les objectifs, l'organisation matérielle et dans le temps.

2^{ème} année (9 semaines)

Au cours du second stage, l'étudiant poursuivra son intégration dans les différents secteurs d'activité du laboratoire. Il développera parallèlement le projet qu'il soutiendra pour l'examen.

Comme indiqué dans le règlement d'examen, le projet consiste en un travail expérimental personnel portant sur des études ou des mises au point, et résultant d'une implication de l'étudiant dans une des activités du laboratoire d'accueil. Le projet se rapporte à un problème d'intérêt professionnel bien défini, lié au lieu de stage. Il peut comprendre des recherches ou/et une revue bibliographiques.

A l'issue de chaque stage, un certificat sera remis au stagiaire par le responsable du laboratoire ou son représentant, attestant la présence de l'étudiant.

Les certificats et la grille d'évaluation devront figurer dans le dossier de l'épreuve de soutenance de projet. La proposition de note sera transmise au centre d'examen par le professeur référent et ne sera pas portée à la connaissance du candidat.